



Namur, le 04 DEC. 2023

Monsieur Olivier Hartiel
Bourgmestre de Chièvres
Rue du Grand Vivier, 2
7950 Chièvres

Contact : Cellule Transversale

o.hartiel@chievres.be

Nos Réf. CeT/JuB/FrO/ViC/ChW/-2023-2598

Objet : PFAS – Ville de Chièvres – Mise en demeure

Monsieur le Bourgmestre,

Votre mise en demeure relative à votre demande de bypasser le puits n°1 de Chièvres m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette demande que vous m'avez formulée par courrier en date du 16 novembre dernier. N'ayant pas reçu d'éléments nouveaux depuis, je ne peux que vous renvoyer à ma réponse du 20 novembre où je vous écrivais ceci :

« Pour revenir plus précisément sur votre demande de bypasser le puits n°1 de Chièvres :

- *D'une part, d'un point de vue sanitaire, comme vous le savez, l'eau distribuée au départ du captage de Chièvres respecte depuis avril 2023 non seulement les normes en vigueur mais aussi la future norme en matière de PFAS. L'eau de distribution est donc propre à la consommation. La SWDE a eu l'occasion de vous en informer dès le mois de mai 2023. Les derniers prélèvements réalisés en octobre 2023 affichaient ainsi une valeur de 19 ng/l pour l'eau distribuée dans votre commune.*
- *D'autre part, d'un point de vue technique, comme la SWDE vous l'a déjà indiqué par courrier en date du 4 octobre 2023, « l'impératif de continuité de l'alimentation en eau de la population ne permet pas de se dispenser du puits de Chièvres ». Cela signifie qu'il faudrait des travaux d'infrastructure importants et de longue durée pour pouvoir répondre à cette demande.*

Pour ces différentes raisons, je ne peux malheureusement pas accéder dans l'immédiat à votre demande qui ne se justifie pas sanitairesment parlant et n'est pas envisageable à court terme, au risque de mettre à mal, selon la SWDE, la continuité d'approvisionnement en eau de la population de votre commune. Néanmoins, je m'engage à relayer votre demande sur le moyen ou le long terme à la SWDE. »

Je comprends bien entendu votre souhait de rassurer la population de votre commune et sachez que je le partage. C'est pourquoi, outre le contrôle régulier des valeurs PFAS du puits de Chièvres, nous mettons en œuvre les analyses environnementales permettant d'identifier les sources de pollution de façon à régler le problème structurellement. Nous allons également solliciter de la SWDE qu'elle inscrive l'étude du projet de bypass du puits n°1 de Chièvres dans son plan d'investissement.

Pour le reste, un dialogue régulier et en direct avec la SWDE me paraît idéal pour trouver une solution qui satisfasse les différentes parties. Je ne peux que vous encourager à poursuivre en ce sens à l'instar de la rencontre qui s'est tenue à votre demande ce jeudi 27 novembre en présence notamment de la SWDE.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les meilleures.

La Ministre,



Céline TELLIER